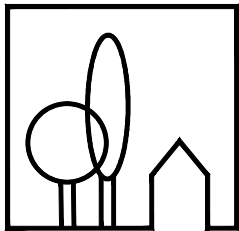


BESNIER
aménagement



SAS au capital de 800 000 euros
RCS NANTES B 389 619 388 (93 B 35)
255, rue de la Renaudière 44300 NANTES
TEL : 02 40 49 21 22
FAX : 02 40 49 01 21

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

Commune d'ASSERAC

ZAC DE L'ISLE DE KER ONCE

PLAN DE VENTE

Plan de vente dressé le 17 janvier 2011 par

Marc CHOIMET Géomètre Expert DPLG

39, rue du Calvaire de Grillaud

Tél : 02.40.69.76.77

Fax : 02.40.73.77.41

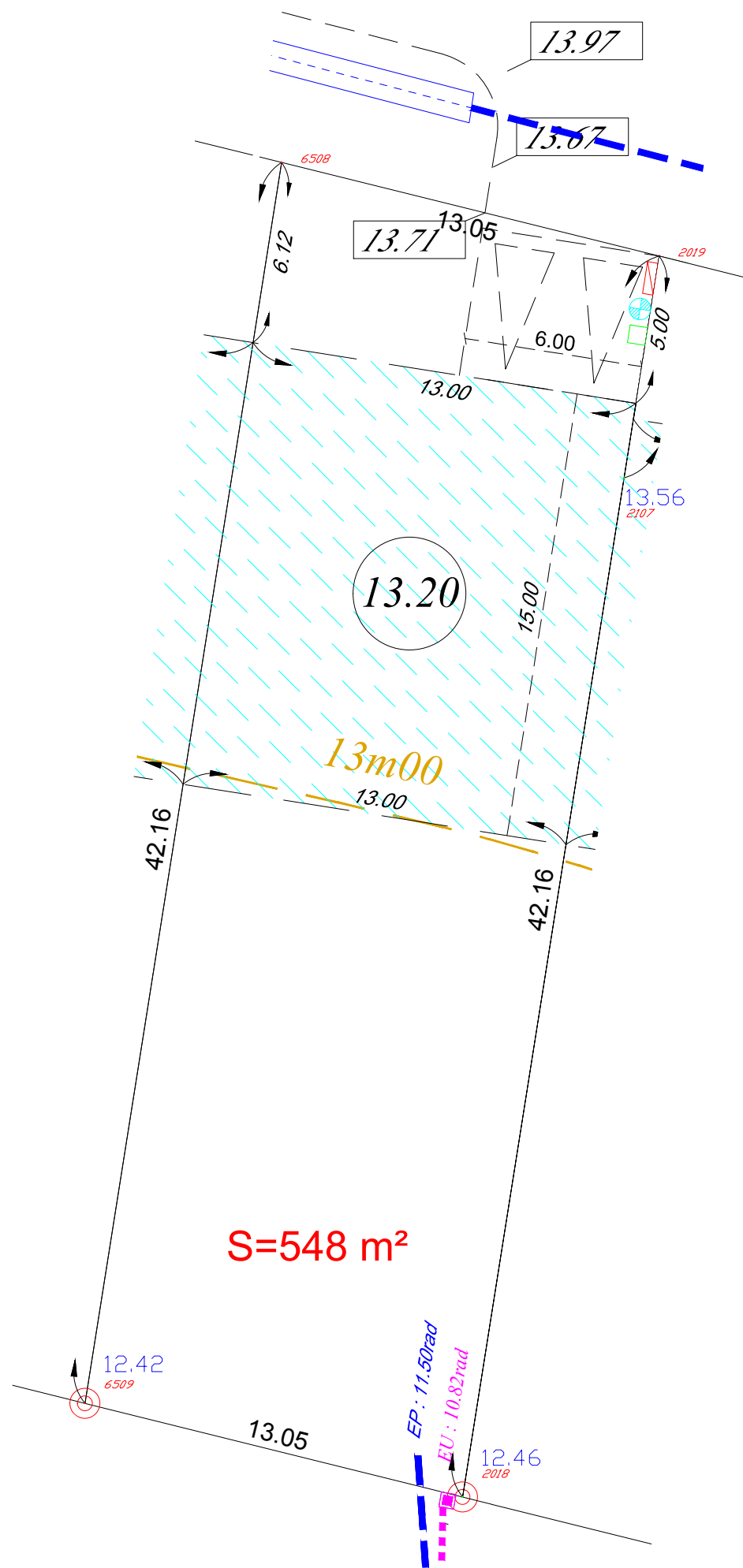
E.mail : marc.choimet@geometre-expert.fr

LOT D4	Adresse : 33, route de Limarzel 44410 ASSERAC	.
	Réalisé le 11 juin 2012	
	Cadastre : Section ZW n°415	
Arrêté Municipal du 04/02/2002 modifié le 23/03/10	Superficie : 548 m ² S.H.O.N : 160 m ²	Le nivellement est rattaché au système I.G.N 69

PLAN DE SITUATION



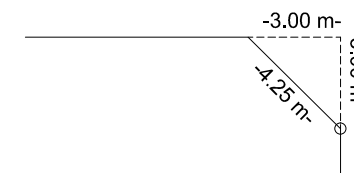
PLAN DE MASSE AU 1/200



LEGENDE

	Borne nouvelle		Accès à la parcelle, parking de 6,00m par 5,00m ouvert sur le domaine public
	N° borne		Zone constructible
	Cote de niveau		Cote de dalle suggérée pour la zone constructible
	Cote de niveau T.N. avant aménagement		Coffret E.D.F.
	Courbe de niveau		Citerneau A.E.P. (Eau Potable)
	Fossé EP		Citerneau F.T.L. (Téléphone)
	Réseaux EP buse		Branchement EU en attente
	Caniveau à grille		Cote radier du branchement EU
	ligne aérienne Moyenne Tension		Cote radier du branchement EP
	Candélabre		Cote de voirie projetée
	Poteau EDF Moyenne Tension		Cotation zone constructible
	Poteau FT		Cotation du lot

Détail d'un pan coupé régulier



Nota : PLANIMETRIE : Coordonnées LAMBERT II
ALTIMETRIE : Nivellement rattaché au système I.G.N 69

Nota:
Le branchement d'eau pluviale sera réalisé en canalisation PVC CR8 Ø160 et se raccordera au fossé par les soins et à la charge de l'acquéreur.
Les éléments extérieurs au lot ne sont pas contractuels
les emplacements des coffrets, des candélabres, des arbres et des infrastructures sont donnés à titre indicatif. L'aménageur se réserve le droit de les modifier pour toute raison d'ordre technique;
ainsi que les surfaces résultants d'un calcul graphique, elles ne seront définitives qu'après bornage contradictoire.